



OIAC

Secrétariat technique

Division des relations extérieures

S/431/2004

24 juin 2004

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR L'UNIVERSALITÉ DE LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES

1. La présente note complète les renseignements communiqués au Conseil exécutif ("le Conseil") lors de sa trente-sixième session (EC-36/S/9 du 9 mars 2004).
2. Le Conseil est invité à prendre note des renseignements ci-inclus.
3. Au 22 juin 2004, le nombre d'États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") s'élevait à 164. Il reste 18 États signataires et 12 États non signataires.
4. Depuis la trente-sixième session du Conseil, les États ci-après ont adhéré à la Convention : Rwanda (ratification le 31 mars 2004; entrée en vigueur le 30 avril 2004), Îles Marshall (ratification le 19 mai 2004; entrée en vigueur le 18 juin 2004), et Saint-Kitts-et-Nevis (ratification le 21 mai 2004; entrée en vigueur le 20 juin 2004). Dix États sont devenus parties à la Convention depuis la date à laquelle le Conseil a adopté la décision relative au plan d'action sur l'universalité de la Convention (EC-M-23/DEC.3 du 24 octobre 2003).
5. Un atelier régional sur la mise en oeuvre et l'universalité de la Convention en Afrique, organisé conjointement par l'OIAC et le Gouvernement éthiopien, s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie), du 20 au 22 Avril, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine. Les États ci-après, non parties à la Convention, y ont assisté : Angola, Comores, Congo, Liberia, Madagascar, République démocratique du Congo et Sierra Leone. Des représentants d'États parties d'Afrique et d'ailleurs y ont également assisté, ainsi que des représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes.
6. Le Directeur général s'est rendu auprès de la Ligue des États arabes, le 22 avril, et a tenu des consultations avec le Secrétaire général de la Ligue, M. Amr Moussa, pour étudier les éventuels domaines de coopération entre les deux organisations.



7. Le Directeur général s'est également rendu auprès de l'Organisation des États américains (OEA) le 27 avril et a prononcé une déclaration devant la Commission sur la sécurité continentale ("la Commission"). Il a également rencontré le Secrétaire général de l'OEA, M. César Gaviria, ainsi que le Président de la Commission, M. Luis Enrique Chase Plate, Représentant permanent du Paraguay auprès de l'OEA et des représentants d'États non parties à la Convention, pour encourager l'adhésion à la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes. Par la suite, la Commission a adopté la résolution n° 4275/04, dont l'objectif est de faire des Amériques une région exempte d'armes chimiques et biologiques.
8. Un atelier régional sur la Convention, organisé conjointement par le Gouvernement maltais et l'OIAC, s'est tenu à Malte, du 5 au 7 mai 2004. Trente-cinq participants de 22 États, dont deux États non parties à la Convention, les Comores et Israël, y ont assisté. En outre, y ont également assisté des représentants de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes ainsi qu'un représentant du Conseil égyptien des affaires étrangères.
9. Des consultations officieuses se sont tenues avec les États parties intéressés, le 27 mai 2004 à La Haye, pour débattre des actions de suivi de l'atelier de Malte. En mai 2004, le Directeur général a eu également des contacts bilatéraux avec des représentants de l'Égypte, d'Israël, du Liban et de la Syrie établis à La Haye.
10. Des représentants du Secrétariat et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ont effectué une visite bilatérale à Phnom Penh les 10 et 11 juin pour aider le Gouvernement cambodgien dans ses préparatifs en vue de la ratification de la Convention. Le Gouvernement japonais a également participé à cette visite par l'intermédiaire de son ambassade à Phnom Penh. Des réunions ont été organisées avec le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Hor Namhong, et des représentants du Ministère de l'intérieur, du Ministère de la défense et du Département des douanes et accise. Des exposés ont également été présentés au cours d'une réunion interministérielle, présidée par M. Chem Widhya, Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale. La délégation de l'OIAC a également rencontré M. Om Yen Tieng, conseiller du Premier Ministre cambodgien, M. Hun Sen.
11. Un atelier sous-régional sur l'universalité et l'application pratique de la Convention, organisé conjointement par le Secrétariat du Forum des Îles pacifiques et l'OIAC, s'est tenu à Nadi (Fidji), les 14 et 15 juin 2004. Des représentants de dix États parties de la région y ont participé, ainsi que des représentants des Îles Marshall (alors État partie contractant), des Îles Salomon et de Vanuatu. Un représentant du Comité international de la Croix-Rouge y a également assisté. Une réunion bilatérale a été organisée après l'atelier avec un représentant de Nioué. Le rythme des adhésions des États membres du Forum des Îles pacifiques à la Convention a augmenté : le nombre d'États parties qui sont également membres du Forum des Îles pacifiques a plus que doublé. En effet, 13 des 16 États membres du Forum sont maintenant parties à la Convention.

12. Le 25 juin, une réunion a également été organisée avec des États africains parties et non parties qui ont des missions basées à Bruxelles, pour évoquer le suivi de l'atelier d'Addis-Abeba et la promotion de l'universalité de la Convention en Afrique. Pour l'année 2004, des visites bilatérales sont prévues dans plusieurs États non parties d'Afrique.
13. Au cours de la dernière semaine d'août, le Secrétariat prévoit une visite bilatérale au Myanmar, conjointement avec le Département des affaires de désarmement de l'ONU, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Actuellement, le Secrétariat étudie également avec l'Union européenne les perspectives d'actions conjointes dans plusieurs domaines plus tard au cours de 2004 et en 2005, y compris la promotion de l'universalité de la Convention.

14. D'autres activités régionales, sous-régionales et bilatérales sont également planifiées, notamment des événements qui offrent l'occasion de rencontrer des groupes plus restreints de pays et d'intensifier les efforts bilatéraux de promotion de l'universalité. Le programme de la réunion régionale des autorités nationales asiatiques, qui se tiendra à Beijing (Chine) en septembre 2004, comprendra un volet sur l'universalité. Il est prévu d'organiser à Sainte-Lucie en novembre 2004, conjointement avec le Secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, un atelier sous-régional sur l'universalité à l'intention des États non parties des Caraïbes. Des visites bilatérales sont également à l'étude pour assister dans leurs préparatifs d'adhésion à la Convention des États non parties en Afrique (les Comores, le Congo, le Liberia et la République démocratique du Congo), en Asie (le Bhoutan et le Myanmar) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (les Bahamas, la Barbade, le Honduras et la République dominicaine).

--- 0 ---